

TRAVAIL LIBERTÉ

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

○ ARCHITECTURE ○ GENIE CIVIL ○ TRAVAVX PVBLCIS ○

## JOURNAL

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Paraissant les 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

AVEC

Bulletin supplémentaire des Adjudications

Paraissant les 8 et 22 du mois

XX<sup>e</sup> ANNÉE

# 1898

H. DELORME



VALFENIERE

PERRACHE

SIMON MAUPIN



G<sup>o</sup> DESARGUES

MORAND

### ABONNEMENTS

France . . . UN AN 12 fr.  
Union Postale. — 14 »  
Un Numéro 75 cent.

### ANNONCES

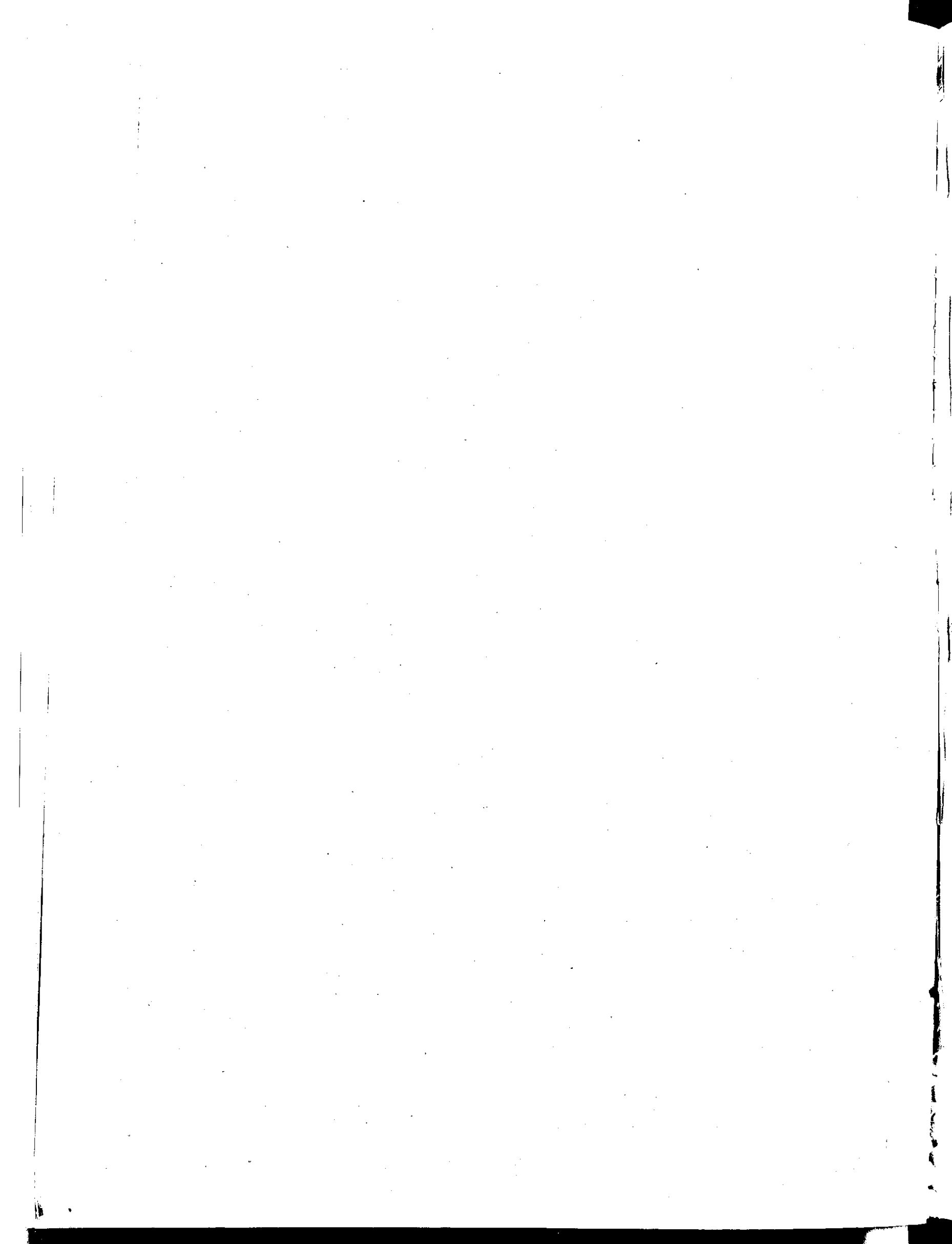
Les annonces sont reçues  
exclusivement à l'Agence  
Fournier, rue Confort, 14.



B. Dehaye St. Lyon

VALERE PERRIER

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : IMPRIMERIE A. REY, 4, RUE GENTIL, LYON



# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## CHRONIQUE MENSUELLE

### La querelle des Anciens et des Modernes. — Le Dorique et le Gothique. — Une page de Châteaubriant.

La grande querelle des Anciens et des Modernes se continue toujours à travers les âges. Il existe un égal parti pris des deux côtés; les uns prétendant que rien n'est beau que l'Antique, les autres réservant leur admiration exclusive pour les chefs-d'œuvre de l'art moderne.

Rien d'étonnant à cela et rien de plus légitime. N'y a-t-il pas des wagnériens et des anti-wagnériens, et malgré le profond dédain que les premiers professent pour les seconds, l'opinion de ces derniers n'est-elle pas également respectable?

Le mieux évidemment serait d'accorder à chaque époque le tribut de louanges auquel elle a droit, mais l'homme est ainsi façonné, que l'éloge qu'il donne à ce qu'il préfère est fait surtout du blâme et de la critique de ce qui lui déplaît. Nous sommes tous logés à la même enseigne et nous n'avons rien à nous reprocher les uns aux autres.

Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de réfuter certaines doctrines qui nous paraissent quelque peu paradoxales... Il faudrait en finir une fois pour toutes avec cette théorie qui consiste à charger l'ère nouvelle de tous les péchés d'Israël. Est-il raisonnable de soutenir que ce grand avènement qui marqua la fin et la chute irrémédiable du monde antique apporta aussi avec lui la destruction de l'imagination, de la poésie et des arts?

Mais qui donc arrêta les hordes barbares, qui mit un frein à leurs flots déchainés et sauva du naufrage tout ce que nous pouvons encore admirer des lettres et des arts de Rome et d'Athènes? Qui sut apprivoiser ces barbares, adoucir leurs mœurs et préparer dans ce milieu rajeuni, mais inculte, un terrain propice à la renaissance des lettres, des sciences et des beaux-arts? C'est l'histoire qui répondra, mais l'histoire nouvelle manière, celle que l'on fait aujourd'hui, et non plus l'histoire surannée du temps des Jean-Jacques et des Voltaire.

Je sais bien que les premiers chrétiens renversaient les idoles; mais combien de chefs-d'œuvre ont-ils ainsi détruits? J'imagine que les statues offertes à leur vénération n'étaient pas celles de plus grand prix. Pourquoi ne pas les accuser d'avoir cassé les bras à la Vénus de Milo?

Et puis il faut être aussi de bon compte, on leur brisait assez les membres, pour leur pardonner quelques divinités détériorées. Que voulez-vous, c'est la guerre, qui ne se fait jamais malheureusement sans quelque dégât matériel. Ces faits n'ont aucun rapport avec les questions d'art. On n'a encore jamais accusé le régime de la Terreur, qui eut aussi ses héros, de tendre à l'extinction des lumières, des arts et de la science, alors qu'elle abattait non seulement les monuments qui lui portaient ombrage, mais encore les têtes d'André Chénier et de Lavoisier. Le combat n'est pas une doctrine et les iconoclastes ont été de tous les temps, de tous les partis et de tous les pays.

Ce n'est pas au temps des martyrs qu'il faut chercher le génie du christianisme, c'est plus tard; au siècle de Léon X par exemple.

\* \*

Oui, l'art antique est beau; mais que dites-vous de celui qui l'a suivi? Est-ce qu'aux noms d'Apelle et de Phidias, on ne peut com-

parer ceux de Rubens et de Michel-Ange? Est-ce que, depuis Homère, Horace et Virgile, la poésie n'a pas fleuri chez le Tasse, Racine, Lamartine et Victor Hugo?

L'Antique est surtout beau par sa majestueuse simplicité, par la grâce et le fini des sculptures, par l'harmonie et la juste proportion de l'ensemble. Les anciens sont particulièrement remarquables dans l'art de représenter les passions et la douleur elle-même sous des dehors toujours attrayants. Le groupe du *Laocoon* synthétise cette aptitude des Grecs à idéaliser la souffrance, à l'adoucir dans la grâce et l'élégance des formes.

Il y a là une beauté incontestable, mais qui n'a pourtant pas les suffrages de tout le monde, qui est l'antithèse de cette autre définition du beau, donnée par l'un des dieux modernes: « Le beau, c'est le laid! » c'est-à-dire la grandeur et l'émotion de l'horrible.

Il y a donc plusieurs genres de beautés et le monde renouvelé possède aussi ses richesses artistiques, même en dehors du domaine de la laideur.

Nul ne niera la splendeur et la beauté des temples de l'antiquité, mais vous voudrez bien accorder quelque génie aux architectes de nos églises gothiques. Véritables forêts de pierres aux voûtes ciselées en feuillage, ces sanctuaires sont empreints d'une vivante poésie; la lumière joue artistement à travers les lignes de colonnades, d'arcs et de nervures ciselées; la richesse des vitraux s'ajoute à la magnificence de la pierre; ici les ténèbres, des ombres vagues; là les flèches d'or et de pourpre échappées des verrières, se brisent sur les fûts et les dalles, inondant l'espace d'une poussière rutilante de lumière. Cependant au dehors, comme deux sapins gigantesques, aux flèches dentelées, se dressent les tours majestueuses, à l'entrée du portique. Les oiseaux chantent des hymnes en voltigeant par ses galeries et ses clochetons ajourés; puis soudain l'air s'emplit d'ondes sonores, l'immense édifice vibre du sommet à la base, et l'on croit ouïr le murmure des bois ou la voix irritée des vents et des tempêtes; c'est le temple gothique qui parle et chante la grandeur du Dieu qui a inspiré cette œuvre.

\* \*

Non le génie du christianisme n'a pas coupé les ailes de celui des beaux-arts et de la poésie. La disparition des dieux de l'Olympe n'a pas supprimé tout culte du beau, toute inspiration enthousiaste. Il en est même d'aucuns, et non des moindres, qui se réjouissent d'être débarrassés de ce bagage d'opéra, au point de vue de l'art. Ecoutez cette page de Châteaubriant, qui peut servir de conclusion à cette étude: « La mythologie qui peuplait l'univers d'élégants fantômes, ôta à la création sa gravité, sa grandeur et sa solitude. Il a fallu que le christianisme vint chasser ce peuple de faunes, de satyres et de nymphes, pour rendre aux grottes leur silence, et aux bois leur rêverie. Les déserts ont pris sous notre culte un caractère plus triste, plus grave, plus sublime; le dôme des forêts s'est exhaussé; les fleuves ont bûisé leurs petites urnes, pour ne plus verser que les eaux de l'abîme du sommet des montagnes: le vrai Dieu, en entrant dans ses œuvres, a donné son immensité à la nature.

« Oh! que le poète chrétien est plus favorisé dans la solitude où Dieu se promène avec lui! Libres de ce troupeau de dieux ridicules qui les bornaient de toutes parts, les bois se sont remplis d'une divinité immense.

« Oui, quand l'homme renierait la divinité, l'être pensant, sans

cortège et sans spectateur, serait encore plus auguste au milieu des mondes solitaires que s'il y paraissait environné des petites déités de la fable.

« Il faut plaindre les anciens, qui n'avaient trouvé dans l'Océan que le palais de Neptune et la grotte de Protée; il était dur de ne voir que les aventures des tritons et des néréides dans cette immensité des mers, qui semble nous donner une mesure confuse de la grandeur de notre âme; dans cette immensité qui fait naître en nous un vague désir de quitter la vie pour embrasser la nature et nous confondre avec son auteur.... »

DARYMON.

## LES TRAMWAYS DE LA RIVE GAUCHE

### EXTENSION DU RÉSEAU PRIMITIVEMENT PRÉVU

Nous avons entretenu nos lecteurs de l'avant-projet primitif de la municipalité, avant-projet qui a été adopté par le Conseil dans sa séance du 23 juin dernier.

A ce sujet, nous avons protesté vivement contre l'insuffisance du réseau prévu, et nous avons insisté pour qu'on le complétât, dès maintenant, avant l'adjudication de la concession, par trois ou quatre lignes dont l'établissement est depuis longtemps reconnu nécessaire.

Nous ne reviendrons pas sur les motifs que nous avons fait valoir à l'appui de notre demande, la municipalité ayant enfin compris qu'il était utile et raisonnable d'adopter une pareille manière de voir.

Nous sommes heureux, en effet, de constater que l'Administration vient de se décider à modifier ses anciennes propositions, et qu'elle a soumis au Conseil municipal un nouvel avant-projet comprenant l'adjonction de trois nouvelles lignes aux trois dont nous avons parlé, le tracé de ces dernières recevant en outre quelques modifications.

Voici le programme proposé :

#### *Ligne n° 1 : De la Quarantaine à la gare des Brotteaux.*

Tracé : quai Fulehiron, pont Tilsit, quai et place des Célestins, rue des Archers, rue de la République, rue Président-Carnot, pont et cours Lafayette et boulevard des Brotteaux.

Cette ligne emprunte, sur divers points, les voies de la Compagnie O.-T.-L.

#### *Ligne n° 2 : De la place Saint-Paul au cimetière de la Guillotière.*

Tracé : Grande rue à ouvrir dans le quartier Saint-Paul, pont du Change, quai Saint-Antoine, rue Grenette, rue Centrale, rue Gasparin, place Bellecour, rue de la Charité, place Grolier, pont de l'Université, rue Bouchardy, rue de la Maleleine et avenue des Ponts.

Cette ligne empruntera, aussi, sur certaines parties, les voies de la Compagnie O.-T.-L., de la Compagnie lyonnaise et de la ligne projetée de la Croix-Rousse à Perrache.

#### *Ligne n° 3 : Du Parc de la Tête-d'Or à la place Grolier.*

Tracé : boulevard du Nord, rue Garibaldi, place de la Croix, rue non dénommée, rue Bouchardy et pont de l'Université.

Cette ligne, qui n'emprunte aucune voie existant actuellement, correspond à celle désignée sous le n° 1 dans le premier projet; le parcours suivi est le même, sauf dans la partie comprise entre la place de la Croix et la rue Bouchardy.

#### *Ligne n° 4 : Du Parc de la Tête-d'Or à la Colombière.*

Tracé : rue Duquesne, tous les quais de la rive gauche du Rhône, chemin de la Vitriolerie.

Cette ligne est la même que celle désignée sous le n° 2 dans le précédent projet; son parcours est toutefois un peu moins long, le point terminus étant projeté non plus aux limites de la ville, mais à celles de l'octroi.

#### *Ligne n° 5 : De la gare des Brotteaux au cimetière de la Guillotière.*

Tracé : boulevard de la Part-Dieu et des Hironnelles, avenue des Ponts du Midi.

Cette ligne était également comprise dans le projet primitif; son tracé était cependant un peu différent, en ce sens qu'au lieu d'aboutir vers le nouveau cimetière de la Guillotière, en empruntant, à l'extrémité de son parcours, les voies de la Compagnie lyonnaise de tramways, il venait se souder, à proximité de la place de la Croix, à la ligne projetée du parc de la Tête-d'Or à la place Grolier.

#### *Ligne n° 6 : Du Parc (porte Tête-d'Or) à la Colombière.*

Tracé : rue Garibaldi, rue Servient, avenue de Saxe et prolongement de ladite avenue jusqu'à sa rencontre avec le chemin de la Vitriolerie, au delà de l'emplacement adopté pour les nouveaux abattoirs.

Cette ligne emprunte le tracé n° 3, depuis le Parc jusqu'à la rue Servient, et les voies de la Compagnie O.-T.-L., sur l'avenue de Saxe; elle ne comporte des voies nouvelles que rue Servient et avenue de Saxe prolongée.

\* \* \*

Telles sont les six lignes formant le réseau complémentaire de tramways, projeté par l'Administration, pour desservir les quartiers de la rive gauche.

Ce nouveau programme est assez satisfaisant dans son ensemble; et nos lecteurs peuvent voir que la municipalité a enfin reconnu l'utilité de desservir la gare Saint-Paul, ainsi que nous le demandions à différentes reprises.

Toutefois, il faut bien avouer que c'est encore insuffisant, car à côté de la gare Saint-Paul, dont le mouvement est considérable, soit près de 1.800.000 voyageurs par an, se trouvera bientôt la gare du nouveau funiculaire de Fourvière qui va rendre beaucoup plus intense la circulation de ce quartier.

Or, si cette partie de la ville se trouvera bien reliée à la Guillotière et aussi, quoique d'une façon moins commode, à Bellecour, Perrache et Vaise, elle restera sans communication directe avec le quartier des Brotteaux, la gare de ce nom et la gare de l'Est, ce qui pourtant serait absolument nécessaire ainsi que nous l'avons maintes et maintes fois démontré.

Il nous semble, cependant, qu'il serait facile, en modifiant un peu le projet de l'Administration, de combler cette lacune, conformément aux intérêts de la population lyonnaise sans apporter de charges nouvelles à la future Compagnie concessionnaire.

En effet, il suffirait d'allonger le parcours de la ligne n° 5 et de reporter la tête de ligne à la gare Saint-Paul. Le tracé serait alors le suivant :

Place Saint-Paul, nouvelle rue, pont Nemours, quai Saint-Antoine, rue Grenette, place des Cordeliers, pont Lafayette, quai des Brotteaux, rue Vauban, boulevard des Brotteaux (en face de la future gare), boulevard de la Part-Dieu (en face la gare de l'Est), boulevard des Hironnelles et avenue des Ponts du Midi. On réserverait, si on le jugeait utile, l'obligation de suivre ultérieurement un autre parcours, lorsque le pont la Feuillée serait reconstruit, par la rue Octavio-Mey, ledit pont, la rue d'Algérie, les Terreaux, la rue Lafont, le pont Morand, le quai des Brotteaux, la rue Vauban et le reste du parcours déjà indiqué.

Cette modification serait très avantageuse pour le public; le concessionnaire y trouverait aussi son compte, car la ligne n° 5,

telle qu'elle est prévue actuellement, ne saurait être productive, tandis qu'avec le développement que nous proposons le nombre de voyageurs serait beaucoup plus important, aussi bien sur l'ensemble de la ligne que sur le tronçon considéré.

Comme complément à cette modification, on pourrait changer le point terminus de la ligne n° 2 pour le reporter en un lieu plus excentrique, par exemple le Moulin-à-Vent, en rejoignant le chemin direct sur Vénissieux.

Si nos vues générales étaient adoptées, et nous insistons tout particulièrement auprès de MM. les Conseillers municipaux pour qu'ils les examinent attentivement, nous pensons qu'il serait alors possible de dire, comme le fait le Maire dans son rapport, « que ledit réseau est judicieusement établi et conçu de manière à répondre à tous les besoins qui pourront naître de long-temps ».

Il ne resterait plus qu'à examiner la question des lignes suburbaines à long parcours, dont nous parlerons en temps utile, et à apporter, dans l'avenir, les modifications aux lignes urbaines que l'expérience d'une exploitation suffisamment longue aura pu suggérer.

SINED.

## SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

La Société académique d'architecture de Lyon tenait sa réunion solennelle, dimanche 19 décembre au Palais du Commerce, salle des Prud'hommes. Comme tous les ans, elle a procédé à la distribution des récompenses qu'elle décerne aux lauréats de ses concours et aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment les plus méritants.

M. Hirsch, architecte en chef de la Ville, président de la Société, prononce le discours suivant, que nous sommes heureux de pouvoir publier *in extenso* :

Messieurs,

Appelé par l'affectueuse bienveillance de mes chers collègues au grand honneur de diriger les travaux de la Société académique d'architecture de Lyon, j'ai aujourd'hui le privilège de présider cette cérémonie, qui nous réunit tous les ans à pareille époque et à laquelle chacun de nous s'intéresse de plus en plus, à en juger par la nombreuse assistance qui a bien voulu se rendre à notre invitation, malgré l'attraction de la conférence qui a lieu en ce moment dans une salle voisine.

La tâche qui m'incombe ne laisserait pas de m'inquiéter sérieusement si je ne comptais sur toute votre indulgence pour m'en faciliter l'accomplissement; car, ni vous ni moi ne pouvons oublier avec quelle distinction s'en est acquitté, l'année dernière, mon honorable prédécesseur, M. Pascalon. Il a su, en termes très éloquents, faire ressortir le caractère élevé, et je pourrais dire sentimental, de cette solennité, en insistant sur les liens étroits qui réunissent ainsi en un faisceau tous ceux qui, à différents degrés, apportent leurs concours à la construction des édifices et des nombreux immeubles que l'on voit s'élever chaque jour dans les divers quartiers de notre ville.

Je me garderai de rééditer les considérations très intéressantes qu'il a su mettre en lumière dans sa remarquable allocution de l'an dernier; ne pouvant le faire d'une façon aussi magistrale, permettez-moi de me renfermer dans un cadre plus modeste et de vous conter simplement une petite histoire, qui pourra peut-être vous intéresser; elle est, du reste, très véridique :

Il était une fois un brave et honnête garçon répondant au nom de Jean-Pierre Balivet, né dans le pays de la Creuse, et qui venait d'arriver à Lyon pour y chercher de l'ouvrage. Il ne savait pas grand-chose, son instruction s'étant bornée à apprendre sommairement à lire, écrire et un peu les quatre règles de l'arithmétique. Avec ce modeste bagage et quelques deniers dans sa poche, le tout assaisonné de ce que nous appelons l'huile de coude, il comptait trouver le moyen d'assurer son existence, d'envoyer quelque argent à ses pauvres parents et de ramasser des économies pour ses vieux jours.

Un hasard le conduisit chez le sieur Fenoit Gourguet, dit Beaujolais,

maître maçon, tailleur de pierres, qui, après les questions d'usage, consentit à prendre Balivet comme apprenti, aux conditions suivantes :

L'acte d'apprentissage sera passé par-devant deux notaires, lequel acte ne pourra être stipulé pour moins de trois années entières; l'apprenti donnera quatre livres de cire blanche, pour être employée au service divin, et trente sols aux maîtres gardes pour le droit d'enregistrement sur le livre de la communauté. Ne pourra, l'apprenti, absenter le service de son maître pendant le temps de son apprentissage; défenses seront faites aux autres maîtres de l'employer à peine de trente livres d'amende, etc., etc.

Ces conditions ainsi convenues, Balivet travailla avec ardeur durant ses trois années d'apprentissage, puis il se fit enregistrer comme compagnon sur le livre de la communauté, moyennant le paiement de quarante sols, avec engagement de travailler en qualité de compagnon pendant trois années entières.

Au bout de ce temps, Balivet, dont la conduite et l'assiduité au travail avaient été irréprochables, se présenta à la maîtrise, fit un chef-d'œuvre consistant en pièces de traits et coupes de pierres, puis, ayant été admis à prêter serment devant MM. les Prévôt des marchands et Echevins (les maire et adjoints de ce temps-là), il fut inscrit sur le livre de la communauté, moyennant le versement d'une somme de 150 livres, et fut reçu comme maître maçon tailleur de pierres. Plus tard, il se maria avec la fille de son ancien patron, auquel il succéda, fut heureux et devint le chef d'une nombreuse et honnête famille.

Ici se termine cette simple histoire qui remonte au siècle dernier.

C'était ainsi que les choses se passaient à cette époque, en vertu d'un règlement approuvé par lettres patentes données à Compiègne au mois de juillet 1733, sous le règne de Louis XV, roi de France et de Navarre.

Si l'on compare les us et coutumes de ce temps-là, qui n'est pourtant pas très éloigné de nous, avec ce que nous voyons aujourd'hui, on est amené à faire certaines réflexions qui ne sembleraient pas à l'avantage de notre époque, au point de vue professionnel.

En effet, nos ancêtres n'autorisaient l'exercice de leur profession qu'aux maîtres ayant accompli un stage et produit un chef-d'œuvre; ils obligeaient les ouvriers à faire un apprentissage assez long, afin d'être assurés d'avoir sous la main des aides habiles, intelligents, expérimentés et dévoués. Aussi, admirons-nous aujourd'hui ces merveilles de coupes de pierres, ces admirables ouvrages de menuiserie, de charpente, de serrurerie, que les archéologues prétendent être inimitables et dont ils prennent souvent texte pour humilier nos contemporains.

Il faut reconnaître que ces ouvrages dénotent une profonde science, un goût exquis et sont caractérisés par la perfection apportée dans leur exécution, avec cette conscience qu'on ne retrouve que parmi les hommes exerçant avec amour leur profession et s'y appliquant avec la seule ambition de bien faire.

Généralement, ce n'est pas ainsi que l'on procède de nos jours : on voit souvent, trop souvent, des ateliers dans lesquels on embauche le premier venu, sans se préoccuper s'il possède les principaux éléments du métier.

L'on cherche à aller vite, de manière à satisfaire tant bien que mal, parfois plus mal que bien, aux exigences de la construction; la quantité et le bon marché remplacent la qualité, et, lorsqu'un ouvrage est terminé, ceux qui y ont mis la main seraient tentés de s'appliquer ces vers de Musset :

Que l'on fasse, après tout, un enfant blond ou brun,  
Rachitique ou bossu, borgne ou paralytique,  
C'est déjà bien joli quand on en a fait un.

Non, ce n'est pas toujours bien joli, et ce n'est pas, non plus, suffisant.

Il faut bien faire ce que l'on fait et ne pas se laisser entraîner par le courant qui tend à se développer de nos jours dans le monde du bâtiment, courant qui se transforme en tempête et fait des ravages partout où il passe, ne laissant derrière lui que ruines et découragement.

Nous sommes tous les victimes de soi-disant travailleurs qui ne travaillent pas et poussent à la désorganisation des chantiers et des ateliers, sous prétexte d'améliorer le sort de l'ouvrier, lequel ne s'aperçoit pas qu'on cherche à le bercer par de vaines espérances, à endormir sa vigilance et à le plonger dans des rêves décevants suivis d'un réveil qui peut lui faire perdre, avec la notion de ce qui est juste, l'habileté de main et le savoir professionnel. C'est alors qu'il peut devenir une proie facile pour quelques adroits qui l'exploitent à leur profit sa crédulité trop naïve.

C'est contre ce courant qu'il faut réagir dans l'intérêt de nos corporations d'état et de la dignité professionnelle, et je citerai, à cet égard, ce que disait, il y a quelques années, un de nos honorables concitoyens.

« Patrons et ouvriers devraient comprendre que, dans l'âpre lutte industrielle, le bon marché n'assure pas à lui seul la victoire; il faut aussi que le produit acquière la renommée, c'est à dire le moyen de plaire qui réside dans le goût.

« Les chambres syndicales, héritières des anciennes corporations, ont à se souvenir que ces institutions ont été jalouses de la valeur intellectuelle et technique de leurs membres; d'elles vient le beau mot de *chef-d'œuvre*.

« Il ne faut pas courber, sous le même salaire, l'ouvrier supérieur comme le malhabile. Il ne faut pas tuer l'émulation et donner une prime à l'indolence ou au mauvais vouloir.

« Un état-major dans l'armée du travail est nécessaire comme dans l'autre. Malheur aux corps d'état où l'ouvrier n'aurait plus aucun avantage à être adroit, actif et intelligent. Il importe que dans notre langue on puisse toujours dire d'une œuvre achevée, qu'elle est faite de *main d'ouvrier*. »

D'autres considérations devraient nous engager à ne pas nous endormir: les nations étrangères ont puisé dans nos expositions périodiques, non seulement nos modèles, mais nos procédés de production, et, à la suite d'efforts persévérants pour nous imiter, elles ont gagné du terrain; entre les étrangers et nous l'intervalle diminue chaque jour. Hâtons le pas pour rétablir les distances et conserver le premier rang.

C'est dans cet esprit que la Société académique d'architecture de Lyon, sur l'initiative d'un de ses membres, M. Porte, a institué une catégorie de récompenses spécialement destinés à encourager les ouvriers d'élite qui ont su résister aux entraînements funestes et conserver les vieilles traditions auxquelles nous devons ces merveilleux modèles de construction qui sont pour nous des exemples à suivre et des leçons à méditer.

Dans le même but, la Chambre syndicale des entrepreneurs a mis un certain nombre de médailles à notre disposition.

C'est également dans un sentiment de sympathique union avec ceux qui apportent leur coopération à l'art de bien bâtir que notre Société a voulu faire coïncider la distribution des récompenses aux bons ouvriers, celle des prix qu'elle décerne aux lauréats de ses concours annuels.

Les concurrents qui y ont pris part cette année ne sont pas très nombreux, mais la qualité compense largement la quantité, et je suis heureux de leur adresser toutes mes félicitations pour le mérite de leurs œuvres.

Je signalerai notamment le concours d'archéologie qui présente une somme de labeur considérable, des recherches minutieuses et un travail graphique des plus intéressants à tous les points de vue.

Les auteurs y ont apporté cette conscience et cette probité des anciens temps, auxquelles je faisais allusion tout à l'heure et qui sont d'un bon exemple pour ceux qui auraient une tendance à se laisser aller au découragement. Nos lauréats sont entrés dans la bonne voie, et l'on ne peut que les engager à y persévérer; d'autres succès les attendent au cours de route, ce que je leur souhaite de tout mon cœur.

J'adresse également mes bien sincères compliments aux contremaîtres et ouvriers qui vont recevoir les médailles et diplômes que leur destinent la Société académique d'architecture et la Chambre syndicale des entrepreneurs, récompenses bien méritées et qui vont être acclamées par une assistance dont les témoignages de sympathie doublent la valeur des prix que nous allons décerner.

Au nom de la Société académique d'architecture, je remercie toutes les personnes qui ont bien voulu se joindre à nous dans cette circonstance; en particulier, les personnalités officielles qui rehaussent par leur présence cette cérémonie, ou qui s'y sont fait représenter.

Notre Société exprime tout spécialement sa gratitude à M. le Préfet du Rhône, qui n'a pas oublié sa promesse de l'année dernière; ne pouvant assister à notre réunion, il a bien voulu s'y faire représenter par M. Pain, conseiller de préfecture, que nous sommes heureux de saluer comme un ami dévoué à notre œuvre;

A M. le Maire de Lyon qui, ne pouvant se dérober aux exigences inhérentes à ses hautes fonctions, mais tenant à nous donner une nouvelle preuve de sa sollicitude en faveur de nos corporations du bâtiment, a daigné investir d'une délégation spéciale, le très aimable et sympathique M. Rochex, chef du Contentieux de la ville;

A M. le Président de la Chambre de commerce qui, empêché par un deuil récent, a tenu à nous exprimer ses sentiments, en se faisant remplacer par M. Pautique, dont la compétence spéciale est bien connue dans le monde des constructeurs;

A M. le Président du Conseil des prud'hommes du bâtiment, toujours fidèle, toujours obligeant et qui nous a cédé si gracieusement la salle dans laquelle nous nous assemblons aujourd'hui;

A M. le Président de la Chambre syndicale des entrepreneurs, avec qui nous entretenons des rapports empreints réciproquement de la plus parfaite courtoisie, dénotant une entente commune sur toutes les questions essentielles qui se rattachent à nos travaux;

A vous tous, Messieurs, dont la présence constitue une manifestation très flatteuse pour notre Société, pour nos lauréats et pour les ouvriers méritants dont les noms vont être proclamés tout à l'heure

Chacun a compris que cette réunion de famille offrait l'occasion d'affirmer une fois de plus l'union qui existe entre tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'industrie du bâtiment, à la bonne installation de nos demeures, à l'embellissement de notre cité et, en fin de compte, à tout ce qui peut concourir au bien public et à la bonne renommée de notre cher et bien-aimé pays.

Après ce discours, fréquemment applaudi, M. Bleton lit une étude sur les grèves du bâtiment, sujet particulièrement intéressant cette année, et M. L. Rogniat, une biographie de M. Casimir Echernier, puis le secrétaire proclame les:

#### RÉSULTATS DU CONCOURS

**Concours d'architecture: Un cirque.** — Prix, M. Joseph BOTTIN, 33, rue des Prés, à Cannes. Elève de MM. Nouveau et Rogniat.

**Concours d'archéologie: Reconstitution de l'amphithéâtre romain trouvé à Fourvière.** — 1<sup>er</sup> prix, M. Joseph GATELAND, 39, rue des Farges à Lyon. Elève de M. Cateland, son père. Une médaille d'or, une somme de 200 francs et un ouvrage d'architecture, légué par feu M. Echernier.

2<sup>e</sup> prix, M. Julien DUCRET, 132, rue de Vauban à Lyon. Elève de M. Rogniat. Une médaille d'or et une somme de 150 francs.

3<sup>e</sup> prix, M. Rogatien LENAIL, 243, rue de la Guillotière à Lyon. Elève de M. Grobcz.

Au concours d'admission à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris (2<sup>e</sup> session de 1897) quatre élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon ont été admis:

M. Cret avec le n<sup>o</sup> 1, M. Souly avec le n<sup>o</sup> 4, M. Bissuel avec le n<sup>o</sup> 10, et M. Gayet avec le n<sup>o</sup> 25. Ce fait tout à l'honneur de l'Ecole de Lyon méritait d'être signalé, d'autant que le nombre des candidats était de 380 et celui des admissions limité à 40. Ajoutons que M. Cret, admis avec le n<sup>o</sup> 1, a été, cette année à Lyon, lauréat du prix de Paris, fondé par la municipalité.

De plus les élèves reçus avec les n<sup>os</sup> 2 et 3 étant étrangers, c'est donc la ville de Lyon qui occupe les deux premiers rangs parmi les candidats français.

#### RÉCOMPENSES AUX CONTREMAÎTRES ET OUVRIERS

**Médaille de vermeil**, fondation Journoud.

TOURTE Jean, ouvrier maçon, chez MM. Gigodot et C<sup>ie</sup>.

**Médailles de vermeil**, offertes par la Société d'architecture.

DESSEAUVE Jean-Annet, contremaître maçon, chez M. Rouchon.

SOGNO Jean-Louis, contremaître cimentier, chez M. Héraud.

GRIMARD François, chef d'équipe charpentier, chez M. Day.

BÉLIME Benoit, ouvrier tailleur de pierres à la scierie des carrières de Villebois.

**Médailles d'argent**, offertes par la Société d'architecture.

BARTHON Jean, contremaître maçon, chez MM. Fessetaud et fils.

SEPTIER Pierre, contremaître parqueteur, chez M. Jossierand.

PLANCHE Jean, serrurier, attaché à la maison de Saint-Jean-de-Dieu.

GUINET Alphonse, contremaître serrurier, chez MM. Guer et Blanc.

**Médailles d'argent**, offertes par la Chambre syndicale des entrepreneurs.

JABUT Pierre, contremaître maçon, chez MM. Darfeuille frères.  
LIZIER Noël, contremaître maçon, chez MM. Pichon et Vialatoux.

CHAPUIS Frédéric, chef de pose menuisier, chez M. Delangle.

GAILLAN Jacques, ouvrier marbrier, chez M. Dubrevil jeune.

PATAUD Jean, contremaître plombier, chez MM. Gaget-Pérignon.

NÉOLIER Jean, ouvrier maçon, chez M. Chatoux jeune.

Médailles de bronze, offertes par la Société d'architecture.

LONCHAMBON Jean-Marie, ouvrier marbrier, chez M. Guerre.

CHARBONNEL Jérôme, contremaître tôlier-fumiste chez M. Deforme.

DÉPRADEL Jean, ouvrier maçon plâtrier, chez MM. Martinaud et Chenaud.

BURGUET Sylvain, ouvrier maçon, chez MM. Duchez et fils.

## LA QUESTION DU LYCÉE

### PROJET DE LA COMMISSION SPÉCIALE

On sait que la Municipalité avait nommé, en janvier dernier, une Commission spéciale pour étudier complètement cette importante question et proposer une solution définitive.

Cette Commission s'est réunie à diverses reprises et, tout récemment, le Maire de Lyon a pu transmettre au Conseil les conclusions proposées.

Voici les bases générales du programme soumis à l'approbation de notre Assemblée municipale.

La Ville de Lyon posséderait deux établissements secondaires dont l'un ne serait autre que le lycée actuel, avec certaines modifications, et destiné simplement aux externes et aux demi-pensionnaires.

Le second lycée serait établi sur un terrain de 13.420 mètres carrés situé le long de la ligne du chemin de fer de Genève, en façade sur le prolongement projeté du boulevard des Brotteaux et sur le boulevard Montgolfier qui va être créé en prolongement de la rue de ce nom.

Cet emplacement a paru à la Commission se trouver dans une situation exceptionnelle, en premier lieu parce qu'il est situé dans le quartier qui fournit proportionnellement le plus d'externes au lycée actuel, en second lieu parce qu'il est placé dans le voisinage du parc de la Tête-d'Or dont la splendide végétation et la grande surface seraient les plus puissants agents naturels d'une bonne installation hygiénique; enfin, parce qu'il est directement desservi par de nombreuses lignes de tramways et qu'il est à proximité de la gare de Genève. Dans cette situation, lorsque cette gare aura été reconstruite et que la Compagnie P.-L. M. aura organisé des trains de banlieue, le nouveau lycée pourra recevoir les élèves amenés des environs de la ville par ces trains spéciaux.

Le lycée construit sur cet emplacement serait spécialement affecté aux internes de toute la région, mais il pourrait recevoir également les demi-pensionnaires et les externes des quartiers avoisinants.

Dès que le Conseil municipal aura formulé son avis au sujet de ce programme, la Municipalité indiquera, dans un second rapport, la combinaison financière qui lui paraîtra convenable pour trouver les ressources nécessaires à l'exécution du projet.

Un Comité s'est formé, à la tête duquel se trouvent les anciens présidents de l'Association des anciens élèves du lycée et plusieurs notabilités lyonnaises. Ce Comité a pour but d'obtenir, par le moyen de pétitions actuellement soumises aux signatures des pères de famille, la prompt solution de cette question que le Conseil municipal devra étudier très prochainement.

En principe, nous approuvons complètement l'idée d'avoir deux établissements secondaires pour notre ville, et l'emplacement pro-

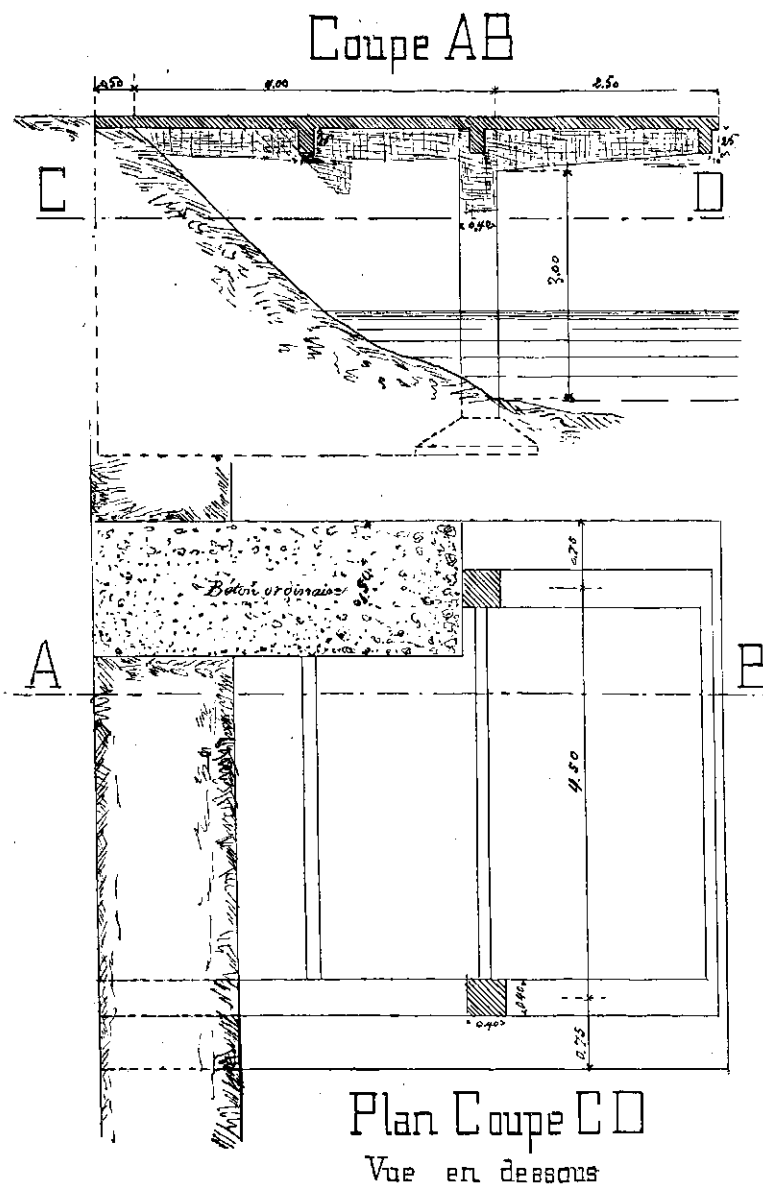
jeté pour le nouveau lycée nous paraît admirablement choisi. Mais nous faisons des réserves au sujet de l'utilisation de l'ancien lycée. Nous reviendrons, d'ailleurs, en temps utile, sur cette question.

VALROSE.

### ESTACADE EN BÉTON ARMÉ AU BORD DU LAC DU BOURGET, A AIX-LES-BAINS

Cette estacade a été construite pour servir de quai de déchargement pour les bateaux qui amènent le ciment, de l'usine de M. Rey au dépôt qu'il a fait installer sur le bord du lac à Aix-les-Bains.

Elle se compose d'un hourdis formant plancher soutenu par des poutrelles de 4<sup>m</sup>50 de portée et écartées de 1<sup>m</sup>70 qui reposent sur deux consoles en béton armé système Hennebique, qui ont un porte-à-faux de 2<sup>m</sup>0.



Une de ces consoles est calculée pour résister à une surcharge concentrée à ses extrémités de 7000 kilogrammes; elle a une hauteur de 0<sup>m</sup>45 et une largeur de 0<sup>m</sup>40 à sa naissance, et une hauteur de 0<sup>m</sup>25 et une largeur de 0<sup>m</sup>40 à son extrémité. Elle est portée par une colonne en béton armé de 0<sup>m</sup>40 × 0<sup>m</sup>40.

Les barres de traction de la console ont été prolongées et noyées dans un bloc de béton de 1<sup>m</sup>50 de large.

L'autre console est calculée pour une surcharge de 35.000 kilogrammes, elle a les mêmes dimensions que la première et a été

prolongée en arrière de la colonne qui la porte, de façon à former une poutre maîtresse qui porte à son extrémité sur le bord de la chaussée. Les barres de traction de la console et de la poutre sont formées d'une seule pièce.

Le hourdis a une épaisseur de 0<sup>m</sup>14 et a été calculé ainsi que les poutrelles secondaires de 0<sup>m</sup>15 × 0<sup>m</sup>25 de section pour une surcharge de 700 kilogrammes par mètre carré.

Ce travail a été exécuté pour M. Rey, fabricant de ciments, par M. J. Cochet, entrepreneur à Aix-les Bains, concessionnaire des brevets Hennebique pour l'arrondissement de Chambéry.

## L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

(FONDÉE LE 13 OCTOBRE 1889)

*Autorisée par arrêté ministériel du 18 Décembre 1890  
Séant à Marseille, rue Fargès, 25.*

Il nous paraît utile de faire connaître brièvement l'Association provinciale des Architectes français, avant d'exposer le programme du concours auquel cette Société invite à prendre part cette année, pour la première fois, les jeunes gens qui étudient l'architecture.

L'Association provinciale des Architectes français, fondée en 1889, est un groupement de Sociétés, d'où le nom de Consortium qui lui a été souvent donné. Elle a été créée sous l'influence de ce besoin général de cohésion, ressenti depuis longtemps dans toutes les corporations : industrielles, commerciales, artistiques, ouvrières.

Quelques architectes<sup>1</sup>, à l'âme généreuse, frappés de l'isolement dans lequel tombait de plus en plus la profession, se sont dévoués à la cause commune et ont commencé par chercher à susciter la création de Sociétés d'architectes, dans les départements où il n'en existait pas.

Ils obtinrent quelque succès, les nouveau-nés grandirent autour de leurs parrains; c'est ainsi que se fit peu à peu ce groupement de Sociétés anciennes et nouvelles, qui prit le nom que son origine semblait naturellement lui donner.

L'Association provinciale des Architectes français est donc un faisceau formé de Sociétés de diverses provinces qui, en réunissant et condensant les efforts trop disséminés de chaque Société, leur donne ainsi plus de force<sup>2</sup>.

Ses desiderata sont nombreux, mais son but essentiel et primordial est de chercher à améliorer l'enseignement de l'architec-

<sup>1</sup> MM. Chevalier, de Nice; Besnard, de Soissons; G. André et Journoud, de Lyon.

<sup>2</sup> Sociétés adhérentes (Consortium) à l'Association provinciale des Architectes français.

1. Société académique d'architecture de Lyon.
2. — régionale des architectes du Centre de la France.
3. — — — du Dauphiné et de la Savoie.
4. — — — du Midi de la France.
5. — — — du Poitou et de la Saintonge.
6. — — — du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire.
7. — — — de Saône-et-Loire, Ain et Jura.
8. Association régionale des architectes du Sud-Est.
9. Société des architectes de l'Aisne.
10. — — — des Bouches-du-Rhône.
11. — syndicale des architectes de la Drôme et de l'Ardèche.
12. — des architectes du Limousin-Angoumois Périgord.
13. — — — de la Marne.
14. — — — de l'Oise.
15. — — — de Reims.
16. — — — de Seine-et-Oise.
17. — — — de la Seine-Inférieure.
18. — — — de Seine-et-Marne.
19. — — — de l'Yonne.
20. — régionale de la Basse-Normandie.
21. — des architectes de l'Allier.

Ces 21 Sociétés départementales ou régionales embrassent ensemble 52 départements et comptent 511 membres.

ture en province, et, comme conséquence, améliorer la situation des architectes.

Les fondateurs ont pensé que les efforts ainsi condensés des Sociétés provinciales, venant s'ajouter aux efforts déjà anciens des importantes et puissantes Sociétés de la capitale, apporteraient un appoint sérieux pour obtenir des pouvoirs publics les améliorations si nécessaires, si indispensables, pour le relèvement de la profession :

1<sup>o</sup> Création d'écoles nationales d'architecture, en province;

2<sup>o</sup> Consécration des études par la délivrance d'un certificat par les Ecoles de province, et d'un diplôme par l'Ecole de Paris;

3<sup>o</sup> Dispense de deux années de service militaire<sup>1</sup> pour les élèves ayant satisfait aux examens de sortie de ces Ecoles, dans les conditions accordées par la loi aux Ecoles de commerce, d'agriculture, etc.

Mais il faut s'arrêter, on pourrait écrire un gros volume en développant ce sommaire. La présentation est faite; revenons au sujet, c'est-à-dire au programme du concours que l'Association provinciale ouvre cette année, pour la première fois. Cependant il convient d'ajouter que, dans ses assemblées qu'elle tient chaque année en province et dans une ville différente, l'Association provinciale a commencé par distribuer des récompenses aux contre-maitres et ouvriers du bâtiment dans la région où elle se réunit. Puis, cherchant à améliorer, elle a, en 1890, à Rouen, décidé qu'elle récompenserait aussi les bons services des employés d'architectes, faisant partie de l'Association. Enfin, cette année, à Clermont-Ferrand, elle a, sur la proposition de M. Blondel, architecte à Versailles, l'un de ses vice-présidents, institué un concours annuel, ayant pour but d'encourager et d'aider les jeunes gens qui étudient l'architecture en province. Une Commission a été chargée de formuler les conditions générales et le règlement de ce concours, d'en rédiger le programme que nous donnons plus loin.

### CONSTRUCTION DANS L'INTÉRIEUR D'UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Est-il nécessaire de demander une autorisation à l'administration pour élever des constructions dans l'intérieur d'une cour?

Le *Bulletin de la Chambre syndicale des propriétés immobilières de la ville de Lyon* fait à ce sujet, à la demande d'un de ses syndicaux, la réponse suivante qui peut être utile à nombre de nos lecteurs :

« L'article 4, paragraphe 2 du décret-loi du 26 mars 1852, rendu applicable à Lyon par décret du 13 décembre 1853, n'accorde à l'administration qu'un droit de veto et non la faculté d'autorisation. En conséquence, le propriétaire qui construit à l'intérieur du terrain lui appartenant n'a pas à justifier, d'après cet article, d'une permission de bâtir. Il n'existe aucun décret ni aucun texte de loi ou d'ordonnance obligeant le constructeur à demander l'autorisation de bâtir dans sa propriété.

« Toutefois le constructeur doit soumettre à l'administration les plans de la construction à entreprendre. En effet, les termes généraux de l'article 4 du décret de 1852 astreignent tout constructeur à déposer dans les bureaux de l'administration, avant de se mettre à l'œuvre, les plans et les coupes cotés des bâtiments qu'il projette.

« L'article 15 du règlement de voirie de la ville de Lyon impose du reste à tous propriétaires et locataires l'obligation, pour toute construction, reconstruction ou exhaussement d'un bâtiment quelconque, soit sur cour, soit sur une impasse, soit dans un enclos, d'en faire la déclaration et de soumettre les plans à l'administration.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le rapport de M. E. Bissuel, sur la « Dispense de deux années de service militaire pour les élèves architectes des Ecoles des Beaux-Arts », publié dans les numéros de la *Construction lyonnaise* des 16 août et 1<sup>er</sup> septembre 1897.

« Ces déclarations sont reçues sans frais, et, vingt jours après le dépôt des plans et coupes, le constructeur peut commencer ses travaux d'après son plan, s'il ne lui a été notifié aucune injonction. »

## LA TRACTION ÉLECTRIQUE

Sur les Lignes de Tramways  
de la Compagnie Lyonnaise.

Cette Compagnie de tramways s'est enfin décidée à suivre l'exemple de son aînée, et vient de demander l'autorisation de substituer la traction électrique à la traction par locomotive sur deux de ses lignes, celle de *Perrache-Brotteaux* par les quartiers de la rive gauche, et celle en construction de la *place des Cordeliers à Cusset à la Croix-Luizet*.

Le système proposé par ladite Compagnie consiste à diviser le parcours en plusieurs sections, qui sont disposées de telle façon qu'à une section comportant l'emploi du trolley avec conducteur aérien succède une section où la traction a lieu par accumulateurs.

Ceux-ci, qui sont d'un type spécial dit « à charge rapide », sont placés à demeure dans les voitures, et en dérivation sur la ligne aérienne; pendant le parcours de la section qui comporte l'emploi du trolley, ils emmagasinent, au moyen de ce dernier, l'énergie nécessaire pour faire parcourir à la voiture la section où il n'existe pas de conducteur aérien.

Ce système de traction électrique mixte offre, entre autres avantages, celui de supprimer, dans certaines voies publiques, les fils aériens dont l'emploi, au point de vue esthétique, est parfois regrettable, et d'éviter les détériorations que le retour du courant par les rails peut causer par électrolyse aux conduites métalliques d'eau et de gaz.

La Compagnie a établi en conséquence son projet de sectionnement de manière à ne pas employer le trolley sur les voies principales ou centrales de la ville.

Nul doute que ces propositions ne reçoivent un accueil très favorable de la part du Conseil municipal.

## LE BUDGET MUNICIPAL POUR 1898

Le budget municipal pour 1898, voté dans la séance du 13 décembre dernier, comporte les modifications suivantes sur celui de l'exercice précédent :

## Voirie urbaine.

ART. 75. — *Entretien des voies pavées et empierrées et des promenades*, 3000 francs d'augmentation.

Cette augmentation est motivée par l'accroissement des surfaces à entretenir, en ce qui concerne les chaussées en pavés d'échantillon ; cet accroissement n'est contrebalancé qu'en partie par la diminution des surfaces en cailloux roulés et de celles empierrées, dont le coût est moins élevé.

ART. 77. — *Entretien des trottoirs*, 5500 francs d'augmentation.

ART. 78. — *Entretien des égouts, aqueducs et travaux d'art (autres que ponts)*, 2000 francs d'augmentation.

Élévations de crédit nécessaires pour faire face à l'augmentation présumée des trottoirs et égouts à entretenir l'année prochaine.

ART. 79. — *Entretien des pompes et fontaines publiques, des urinoirs et des bouches d'arrosage*, en diminution de 700 francs.

Cet article a été l'objet de modifications, soit en plus, soit en moins, qui se résument en une diminution finale de 700 francs.

Les augmentations concernent : pour 1199 fr. 35, l'entretien des orifices nouveaux établis en 1896 et 1897, et pour 328 fr. 84 les travaux pour remplacement d'appareils, modifications, etc.

Les diminutions sont afférentes : pour 2000 francs à la suppression des ateliers de la rue Mazenod, qui nécessitaient un concierge à 1400 francs et des frais d'entretien évalués 600 francs ; le surplus s'applique à la prévision pour entretien d'appareils nouveaux, qui a été réduite de 228 fr. 19.

ART. 89. — *Eclairage des voies publiques*, 34.475 fr. 04 d'augmentation.

Cette importante augmentation est la conséquence de l'extension considérable donnée pendant ces dernières années à l'éclairage public.

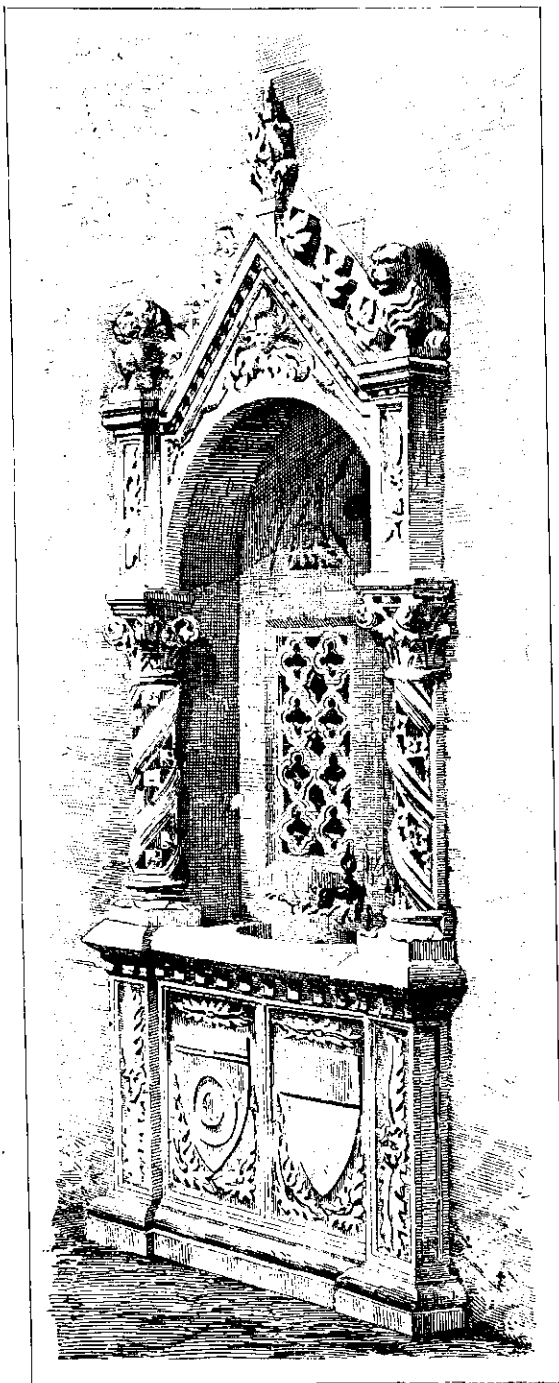
Mais les nouveaux traités avec les Compagnies de gaz, lorsqu'ils seront approuvés par l'Autorité

supérieure, nécessiteront le remaniement complet des prévisions de recettes et des dépenses afférentes à cet éclairage.

## Travaux publics.

ART. 7. — *Construction de groupes scolaires*, 600 francs d'augmentation.

Augmentation concordant avec celle inscrite en recette pour le produit de l'imposition extraordinaire destinée à faire face à cette dépense spéciale.



PISCINE

De la Renaissance italienne au château de Vincigliata,  
près Florence (Italie).

ART. 9. — *Construction du pont de l'Université* (1<sup>er</sup> fonds), 347.000 francs d'augmentation.

Crédit nouveau, destiné à faire emploi de l'imposition extraordinaire d'égale somme dont la prorogation a été récemment demandée par le Conseil municipal.

ART. 14. — *Construction de bouches d'arrosages et de bornes-fontaines*, en diminution de 2500 francs.

Le crédit de 12.500 francs qui restera après cette réduction suffira pour assurer les installations à faire en 1898.

ART. 16. — *Extension et amélioration du service horaire*, 6000 francs d'augmentation.

Crédit nouveau, destiné à la création d'un quatrième réseau et à l'établissement de douze cadrans supplémentaires.

ART. 18. — *Plan parcellaire de la Ville*, 2000 francs d'augmentation.

ART. 19. — *Compagnie générale des eaux. — Dépenses de premier établissement*, en diminution de 50.000 francs.

Ce crédit peut sans inconvénient être ramené de 150.000 à 100.000 francs. Les dépenses à faire en 1898 ne paraissent pas devoir s'élever au-dessus de ce dernier chiffre.

ART. 20. — *Indemnités pour cession de terrains par suite de reculement de maisons et frais qui s'y rattachent*, en diminution de 20 000 francs. Ce crédit, réduit à 80.000 francs, suffira, avec celui de 100.000 francs inscrit aux dépenses ordinaires, pour faire face en 1898 au paiement des indemnités dont il s'agit.

#### Dépenses diverses.

ART. 24. — *Etudes de l'amélioration du service des eaux et de l'assainissement de la Ville. — Statistique*, 13.000 francs d'augmentation. — Cette augmentation est nécessaire pour que ce crédit puisse suffire à la dépense que nécessite le personnel actuel, qu'il convient de maintenir en entier pour activer l'achèvement de cet important travail.

### PROJET ANNECY-RHONE

— SUITE —

L'exposé technique se termine, après les deux tableaux de disponibilité de force motrice qui précèdent, comme suit :

**Conclusion.** — Le projet d'alimentation de la ville de Lyon par une prise au lac d'Anecy, compensée par les apports des dérivations, se présente donc dans des conditions techniques absolument réalisables.

La régularité du débit est assurée par un ensemble de moyens donnant toute sécurité, sans préjudice aux riverains du lac et des rivières dérivées. Pendant la période des basses eaux d'été ces riverains bénéficieront, au contraire, de la dérivation de l'Arve qui maintiendra dans son parcours et au lac d'Anecy un niveau constant.

#### Partie financière.

*Tarifs. — Dépenses et recettes à prévoir.*

##### A. TARIFS

1<sup>o</sup> Eau. — *Abonnements domestiques.* — Le tarif est basé sur le loyer et, pour un seul robinet, progresse comme suit :

Loyers jusqu'à 201 fr.	12 fr. par an.
— 201 à 301	15 —
— 401, 601, 801,	18, 25 et 30 —
— 801 à 1501	36 — etc.

Les orifices supplémentaires seraient taxés :

1 robinet, cabinets d'aisance, 100 litres par 24 heures.	6 fr.
1 — baignoire	15
1 — lavabo	10
1 — écurie pour 1 cheval	25
(pour chaque cheval en sus)	22

Ces derniers robinets devraient être à fermeture automatique. Le lavage des voitures à la lance et le douçage des chevaux est autorisé (sic).

*Abonnements semestriels d'arrosage* (du 15 avril au 15 octobre).

1 mètre cube	50 francs.
2 —	90 —
3 —	120 —
5 —	250 —
10 —	400 —

Ces prix sont au compteur.

*Abonnements industriels.* — Le prix pour le premier mètre cube est établi à 68 francs ; il subit ensuite une série décroissante, suivant un tableau dont voici quelques chiffres.

2 mètres cubes	130 francs.
3 —	186 —
10 —	490 —
20 —	780 —
30 —	1035 —

2<sup>o</sup> Force motrice. — Par cheval et par an pour 3000 heures, les prix résultent d'un tableau décroissant de 1 à 50 chevaux ; au-dessus de 50 chevaux il n'est pris aucun engagement.

1 cheval.	600 fr.	15 chevaux.	425 fr.
2 chevaux.	585	20 —	375
3 —	570	30 —	300
4 —	555	40 —	250
10 —	475	50 —	220

Pour les petites forces, on aurait le tableau suivant :

Kilogrammètres	3	6	12	24	36	48	60	75
Prix à l'année	30	60	120	225	325	415	500	600

#### B. DÉPENSES.

Les dépenses de premier établissement s'élèveront à soixante-dix millions de francs résumées dans le tableau suivant :

DEVIS ESTIMATIF	
Petits souterrains, longueur	5.725 <sup>m</sup> × 160 fr. . . . . 916.000
Moyens souterrains, —	15.260 <sup>m</sup> × 210 fr. . . . . 3.204.600
Grands souterrains —	48.700 <sup>m</sup> × 260 fr. . . . . 12.662.000
Tranchées en flancs de coteaux, longueur	96.845 <sup>m</sup> × 125 fr. . . . . 12.105.625
Dérivation de la Fillière,	— 6.950 <sup>m</sup> × 75 fr. . . . . 521.250
Ponts aqueducs et arcades,	— 2.930 <sup>m</sup> × 750 fr. . . . . 2.197.500
Ponts-siphons	— 1.540 <sup>m</sup> × 1.500 fr. . . . . 2.310.000
Ouvrages de prise et réservoirs régulateurs.	. . . . . 2.600.000
Siphons avec joints	. . . . . 9.500.000
Réservoirs de Lyon	. . . . . 6.000.000
Canalisation de Lyon	. . . . . 8.000.000
Turbines et pompes	. . . . . 500.000
Indemnités d'expropriation, frais d'études et divers	. . . . . 3.483.025
Intérêts pendant la construction	. . . . . 6.000.000
Total.	. . . . . 70.000.000

NOTA. — L'écart entre ce chiffre et celui que nous avons donné dans notre précédent projet provient de la dérivation de la Fillière et de l'Arve et de l'établissement de réservoirs régulateurs, de positions nouvelles dont le montant s'élève à 6.400.000 francs pour l'Arve et à 2.600.000 francs pour les réservoirs régulateurs établis sur l'ensemble des cours d'eau dérivés, soit neuf millions, qu'il faut augmenter d'un million d'intérêts intercalaires.

Les dépenses annuelles sont évaluées aux chiffres suivants :

Annuité de rachat à payer à la Compagnie actuelle	1.200.000
Intérêt à 6 0/0 du capital engagé	4.200.000
Réserve légale	470.000
Amortissement (annuité portant intérêt à 2 1/2 0/0 pendant 99 ans)	166.500
Frais généraux	1.000.000
Entretien	500.000
Total.	7.536.500

(A suivre.)

## CONCOURS

## ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

CONCOURS DE 1898

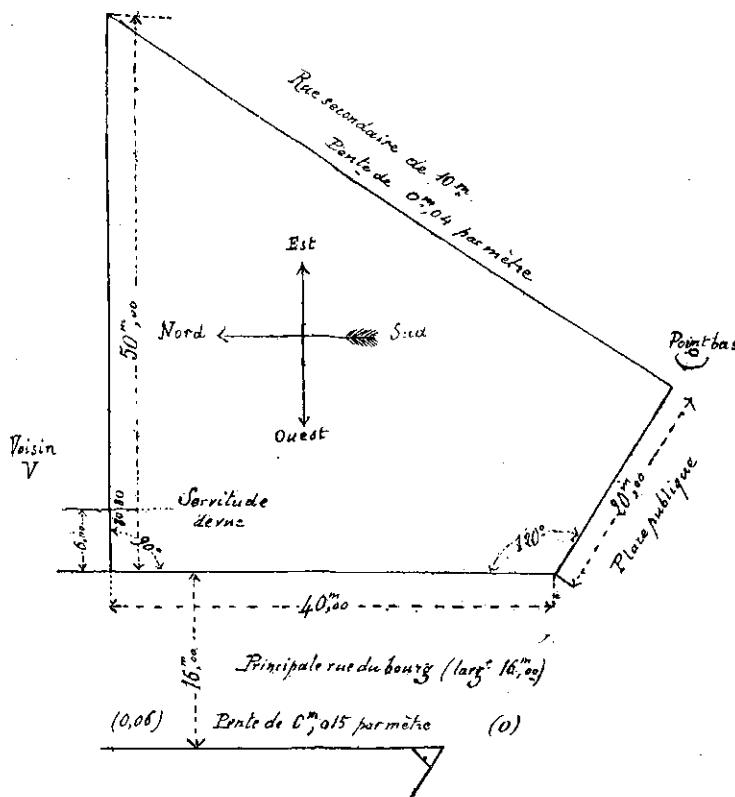
Programme : *La Maison d'un Notaire dans un important chef-lieu de canton. Ce notaire sera supposé marié et père de famille.*

Les concurrents devront s'inspirer des exigences spéciales d'un notaire dont la clientèle se compose d'éléments très divers et où se rencontrent des gens de toutes conditions, ce qui rend nécessaires des entrées et sorties distinctes.

Le logement, qu'il soit ou non dans le même bâtiment, devra être mis facilement en communication avec l'étude.

La maison comprendra :

1° Des caves, partout; une partie des caves pourra être disposée en sous-sol.



2° Au rez-de-chaussée :

Deux entrées, une pour l'étude, l'autre pour l'habitation; un ou deux vestibules.

Etude des clercs, assez vaste pour servir aux adjudications. Cabinet du maître clerc. Cabinet du notaire. Salon. Petit salon ou jardin d'hiver. Salle à manger, cuisine et office. Des waters-closets spéciaux pour l'étude et pour l'habitation.

Au 1<sup>er</sup> étage : Les chambres à coucher, cabinet de toilette, lingerie, salle de bains.

Au 2<sup>e</sup> étage : Chambres à donner, logement des domestiques.

Cet étage pourra être, au choix des concurrents, à l'aplomb des façades, en mansardes, ou en lucarnes.

Des waters-closets à effet d'eau, à tous les étages.

Un calorifère sera disposé dans un sous-sol, pour chauffer toute la maison.

L'installation devra être complétée par un petit jardin d'agrément et un potager. Dans cet espace devront être construites les dépendances ou communs, qui comprendront :

Ecurie pour 2 chevaux, 3 au plus. Remise pour 3 voitures, 4 au plus. Petite sallerie. Grenier à fourrage. Logement du cocher-jardinier, 2 ou 3 pièces. Une petite basse-cour pour poulailler.

Le tout devra être disposé dans le terrain dont le plan est donné ci-dessus, à une échelle de 1<sup>m</sup>5 par mètre. Il faut y remarquer une servitude de vue, supposée au profit du voisin V sur le terrain du notaire : l'axe du jour de servitude est à 6 mètres de la rue, et la fenêtre à 1<sup>m</sup>60 de largeur.

Les concurrents devront fournir.

1° Un plan d'ensemble, à 0,005 comprenant aussi le tracé sommaire du jardin; 2° Un plan des caves, du rez-de-chaussée, du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages à

l'échelle de 0,02, portant les côtes principales; 3° La façade principale, et une latérale ou postérieure au choix à 0,02; 4° Une coupe à 0,02, dans le sens qui sera préféré, et indiquant la construction, autant qu'il sera possible; 5° Un détail à 0,05, de la porte d'entrée ou d'une travée de façade; 6° Une feuille de constructions indiquant, au choix des concurrents: appareils de pierre, assemblage de plancher en bois ou fer et bois, un coin de menuiserie, etc.

Les dessins devront être adressés, en rouleaux, avant le 1<sup>er</sup> juin 1898, à M. le Président de la Société des architectes de la Marne, Ecole régionale des Arts industriels, rue de Talleyrand, Reims.

Sont admis à ce concours les jeunes gens âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-sept ans au plus, le 1<sup>er</sup> juin 1898, date extrême de l'arrivée à destination des dessins du concours. Ils doivent appartenir soit à une école des Beaux-Arts de province, soit au cabinet d'un architecte membre de l'Association.

L'auteur du projet reconnu le meilleur recevra une médaille d'or avec un diplôme et une somme de 300 francs à titre de bourse de voyage.

Des médailles et mentions pourront être décernées aux auteurs des projets classés à la suite.

Nous donnerons, d'ailleurs, dans notre prochain numéro, le règlement général, que l'abondance des matières nous oblige à renvoyer, et dont la connaissance des différentes autres clauses ne sera nécessaire qu'ultérieurement aux jeunes gens qui se proposent de prendre part à ce concours.

## SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES ET EXPERTS DE MARSEILLE

La Société des architectes et experts de Marseille édicte, pour l'année 1898, toute une série de concours ouverts entre architectes ou élèves architectes de 18 à 25 ans et entre ouvriers d'art de 18 à 30 ans, lesdits concurrents devant être de nationalité française et nés dans l'un des départements ci-après : Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Basses-Alpes, Hautes-Alpes et Alpes-Maritimes, ou y résider depuis plus d'un an.

A ces concours, qui seront irrévocablement clos le 15 avril et suivis d'expositions avant et après le jugement des jurys, sont attachées de nombreuses primes en espèces dont le total s'élève à près de 1000 francs et des ouvrages d'art parmi lesquels *la Restauration des Thermes de Dioclétien*, par M. Paulin.

Les sujets de ces concours sont, pour les architectes : un Pavillon des Beaux-Arts; pour les ouvriers d'art : un départ de rampe d'escalier en fer forgé ou bronze, un escalier en bois, un vase décoratif sur un piédestal, la décoration d'une cage d'escalier, des œuvres décoratives diverses.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. J. CAMBON, architecte, secrétaire général de la Société des architectes et experts de Marseille, place de la Rotonde, 15.

## STAINS

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE

Le Conseil municipal de Stains vient de décider d'ouvrir un concours pour la construction d'une école de filles et d'une école maternelle dans la commune. L'école des filles sera prévue pour deux cents élèves. La dépense totale des constructions et des divers aménagements ne devra pas dépasser 150.000 francs. L'auteur du projet classé premier recevra une prime de 700 francs, et sera, sauf décision contraire de l'Administration municipale, chargé de l'exécution des travaux. Les inscriptions à ce concours seront reçues à la Mairie de Stains jusqu'au 15 janvier prochain.

## AVIS &amp; RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Enquête.** — Il est ouvert une enquête sur le projet comportant la modification des alignements et du nivellement du chemin vicinal ordinaire n° 64 « du Pré Gaudry », pour donner à ce chemin, sur la longueur de 630 mètres, comprise entre les chemins vicinaux ordinaires n°s 14 et 44, une largeur totale de 12 mètres.

Les pièces de ce projet sont déposées pendant quinze jours consécutifs, depuis le 26 décembre 1897, dans les bureaux de l'état civil du troisième arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un Commissaire-Enquêteur spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 janvier 1898, de midi à 4 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

**Blanchiment et nettoyage des murs, cours, escaliers et allées des maisons à faire pendant l'année 1898.** — Le maire vient de prendre un arrêté en vertu duquel ces opérations devront être effectuées aux maisons dont les façades, allées, cours et escaliers sont dégradés ou en mauvais état de propreté, et qui sont situés dans la partie sud du II<sup>e</sup> arrondissement comprise entre le Rhône et la Saône, et limitée au nord par la rue du Peyrat, la place Bellecour et la place de la Charité (côté sud).

Les propriétaires sont tenus de se conformer à cet arrêté avant le 30 novembre 1898, faute de quoi procès-verbal sera dressé contre eux.

Tout propriétaire, dont la maison sera comprise dans l'état dressé par l'ingénieur de la Voirie, devra se munir d'une autorisation qui mentionnera les précautions et mesures à prendre.

Dans le cas où les propriétaires voudraient, à cette occasion, exécuter les réparations autorisées par les règlements, ils seront tenus de se munir d'une permission spéciale et d'acquitter les droits de voirie. Tous travaux confortatifs restent interdits pour les maisons en saillie sur l'alignement régulier.

Le crépissage total ou partiel des façades sur rues, ainsi que le brossage des corniches, cordons ou autres saillies, ne pourront être exécutés que pendant la nuit, de 11 heures du soir à 5 heures du matin. A cette dernière heure, tous plâtras, gravois, tombés sur la voie publique, devront être balayés et enlevés.

**Elections au Tribunal de commerce.** — Jeudi 16 décembre dernier ont eu lieu les élections pour le renouvellement partiel du Tribunal de commerce; en voici les résultats (votants, 1391):

*Juge titulaire* (fin de mandat en 1898): M. MILLET (Antoine), 1351 voix.

*Juges titulaires* (fin de mandat en 1899): MM. VIGNON (Eugène), 1335 voix; GONTARD (A.-Fr.), 1335 voix; VARRAUD (Alphonse), 1331 voix; LIGNON (Achille), 1330 voix; ROBERT (Jean), 1330 voix.

*Juges suppléants* (fin de mandat en 1899): MM. GOUVERNE (Auguste), 1338 voix; PATARD (Jules), 1338 voix; CHARRON (Louis), 1334 voix; MAGNIN (Jérôme), 1334 voix; BRIZON (Eugène), 1331 voix.

*Juges suppléants* (fin de mandat en 1898): MM. PETIT (Henri), 1340 voix; REY (Alexandre), 1339 voix.

La rédaction de *la Construction lyonnaise* adresse ses sincères et cordiales félicitations aux représentants des entrepreneurs du bâtiment, MM. Brizon et Gouverne, dont les qualités de droiture et l'intégrité en même temps que la compétence professionnelles sont connues de tous, et à M. Rey, vice-président de la Chambre syndicale des maîtres imprimeurs, propriétaire gérant de *la Construction lyonnaise*, à laquelle il a donné une impulsion nouvelle qui en quelques années, en a fait l'organe attitré et autorisé des nombreuses industries du bâtiment.

**Chambre syndicale du commerce des bois de Lyon et de la région.** — Cette Chambre syndicale a procédé récemment à l'élection de son Conseil d'administration pour l'exercice 1897-1898.

M. E. RICHOUX, le sympathique et dévoué président des derniers exercices, conserve ces importantes fonctions.

Voici, d'ailleurs, la composition de ce Conseil :

*Président*, M. E. RICHOUX, avenue de Saxe, 229.

*Vice président*, M. LECHENAU, chemin de Saint-Cyr, 65.

*Trésorier*, M. GRANDCLÉMENT, rue de la Buire, 11.

*Secrétaire*, M. DUSSERT, rue des Docks, 9.

*Secrétaire adjoint*, M. DUGOIS, cours Lafayette, 176.

*Syndics*, MM. BRUN, rue de Bonnel, 54; COTTE, quai des Etroits, 8; MALICERNET, quai Jayr, 20; MÉRAT, rue des Docks, 5; ROLANDEZ, rue Cuvier, 75.

**Nécrologie.** — M. MARQUET, géomètre, 22 ans, rue Montequieu, 124.

M. PICHAT, manufacturier, 59 ans, quai Jayr, 22.

M. François SANOZE, architecte, 58 ans, place de la République, 55.

M. Paul BOULANGIER, ingénieur civil des mines, 82 ans, cours du Midi, 29.

M. Paul DUFIEUX, entrepreneur, 57 ans, rue des Asperges, 40.

**Conférence sur les accidents du travail.** — Sur l'initiative du Syndicat du commerce des bois de Lyon et de la région, M. Fleury Ravain, député, a fait, le dimanche 19 décembre dernier, au palais du Commerce, une très intéressante conférence sur le projet de loi sur les accidents du travail. Nous avons reproduit dernièrement le texte du rapport de la Commission de la Chambre syndicale des entrepreneurs adressé aux sénateurs. Le conférencier a particulièrement mis en lumière les points où la loi atteindrait trop durement le patron sans pour cela apporter à l'ouvrier le maximum de garanties qu'on cherche à lui assurer; ces deux facteurs sont à concilier; mais il ne faudrait pas, pour sauvegarder les droits de l'ouvrier, sacrifier inutilement les intérêts de l'industrie. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire aujourd'hui dans son entier cette conférence; nous aurons occasion d'y revenir.

## TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de M. CHOMEL, 10, quai de Retz.

*Rue de Vendôme*, et angle de la rue de Vendôme et de la place Guichard. Maison de rapport. Propr., Société civile. Entrepreneurs : terrassements, M. Soly, 130, cours Gambetta; maçonnerie, M. Emiel, 134, rue Boileau; charpente, M. Enselme, 64, cours de la République (Villeurbanne); serrurerie, M. Bissuel, 3, place Kléber; peinture-plâtrerie, M. Lesselier; ciments, M. Héraud, 4, rue Paul-Bert; menuiserie, MM. Dumond frères, 30, rue de l'Annonciade; zinguerie-plomberie, M. Joubert, 5, rue du Jardin-des-Plantes; fumisterie, M. Mottet, 11, rue Vaubecour. Toiture.

*Place Guichard*. Maison de rapport. Propr., MM. Emiel et Enselme. Entrepreneurs : terrassements, M. Soly; maçonnerie, M. Emiel; charpente, M. Enselme; serrurerie, M. Bissuel; peinture-plâtrerie, M. Lesselier; ciments, M. Héraud; menuiserie, MM. Giraud frères, 20, rue Duguesclin; zinguerie-plomberie, M. Cossard. Toiture.

*Place Guichard*, angle de la rue de Créqui. Maison de rapport. Propr., M. Bissuel. Entrepreneurs : terrassements, M. Soly; maçonnerie, M. Emiel; charpente, M. Enselme; serrurerie, M. Bissuel; peinture-plâtrerie; M. Lesselier; ciments, M. Héraud; menuiserie, MM. Lombard frères, 9, rue de Crillon; zinguerie-plomberie, MM. Nicolas frères, 3, cours de la Liberté. Toiture.

*Rue de Créqui*. Maison de rapport. Propr., M. Lesselier. Entrepreneur : terrassements, M. Soly; maçonnerie, M. Emiel; charpente, M. Enselme; serrurerie, M. Bissuel; peinture-plâtrerie, M. Lesselier; ciments, M. Héraud; menuiserie, M. Clermont, 73, rue Vauban; zinguerie-plomberie, MM. Nicolas frères. Toiture.

*Rue de Marseille*, angle de la rue Parmentier. Maison. Propr., Société civile. Entrepreneurs : terrassements, M. Soly; maçonnerie, M. Emiel; charpente, M. Enselme; serrurerie, M. Bissuel; peinture-plâtrerie, M. Labasse, 29, cours Lafayette; menuiserie, MM. Dumond frères; ciment, M. Héraud; zinguerie-plomberie, M. Joubert. Toiture.

*Rue du Pont de la Gare*. Maison. Propr., MM. Chomel, de Prandières et Chantre. Entrepreneurs : terrassements, M. Soly; maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; serrurerie, M. Euler, 24, rue de la Part-Dieu; charpente, M. Descotes, 14, rue de la Corderie. Rez-de-chaussée.

*Rue des Aqueducs des Massues*, villa (Point-du-Jour). Propr., MM. Chomel de Prandières. Entrepreneurs : terrassements, M. Soly; maçonnerie, MM. Taton frères; charpente, M. Debat, serrurerie, M. Euler; zinguerie, M. Joubert; menuiserie, M. Damian, 15, rue Palais-Grillet; peinture-plâtrerie, M. Balouzet, 44, place de la République. Toiture.

*Villa, à Crépieux*. Propr., M. Goudchaux. Entrepreneurs : maçonnerie, M. Lerousseau, à Crépieux; serrurerie, MM. Mury et Rivoire, à Crépieux; menuiserie et charpente, M. Martin. Fondation.

**Cabinet de M. CLERMONT, 17, rue Neuve.**

*Vourles* (Rhône). Villa et dépendances. Propr., M. C. Martin; entrepr., M. Donnichon à Pierre-Bénite.

*Rue de l'Abondance et rue de la Buire*. Propriétaire M. Hospital, rue de la Buire. Entrepreneurs : maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 31; charpente, M. Vadot, rue de l'Abondance. 3<sup>e</sup> étage.

*Saint-Martin-en-Haut* (Rhône). Propr., M. Bally, à Lyon. Entrepreneur : M. Grange, à Saint-Martin-en-Haut.

*Rues Malesherbes et Montgolfer*. Maison de rapport. Propr., M. Clermont; entrepr. : de maçonnerie, M. Fessetaud; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur; pierre de Villebois, Société de Villebois.

**Cabinet de M. GIROUD, rue du Peyrat, 12.**

*Rue de Marseille*, 83 bis. Maison à loyer. Propr. et entrepr. M. Gouyon; pierre blanche, MM. Motte et Portalis; charpente, M. Dabat; plâtrerie peinture, M. Gayetti. Aménagements intérieurs.

*Rue de Marseille*, 8<sup>a</sup>. Maison à loyer. Propr. MM. Hatton et Darfeuille; entrepr. : M. Gouyon; pierre blanche, M. Vial fils; charpente, M. Bogey. Aménagements intérieurs.

*Rue de Marseille*, 87. Maison à loyer. Propr., M. X.; entrepr., M. Gouyon; pierre blanche, M. Pomparat; charpente, M. Guillard. Aménagements int.

*Cours de la Liberté*, 9 et 11. Maison de rapport. Propr., M. Louis Lumière; entrepr., M. Taton; pierre blanche, M. Vial; serrurerie, M. Brizon; charpente, M. Chapel; M. Labasse, plâtrier; M. Hatton, menuisier.

**MISES EN ADJUDICATION**

**Rhône.** — Mardi 18 janvier, 10 h. — *Mairie de Sourcieux-sur-l'Arbresle*. — Construction d'un clocher et agrandissement de l'église. Adjudication au rabais.

Le montant total des travaux s'élève, d'après le devis dressé par M. Goutte, architecte à Sourcieux, à la somme de 30.668 fr. 80, non compris 707 fr. 75 pour imprévus, mais y compris 600 fr. pour travaux intérieurs et 2.000 fr. pour achat et pose d'une horloge; ces deux derniers articles ne feront pas partie de ceux soumis à l'adjudication. Cautionnement, 2.500 fr.

Le certificat, qui ne pourra avoir plus de deux ans de date, devra être visé spécialement pour la présente adjudication par l'architecte chargé de la direction des travaux trois jours au moins avant la date de l'adjudication.

Les plans, devis et cahiers des charges, relatifs auxdits travaux sont déposés au secrétariat de la mairie, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours à partir du 6 janvier 1898, de 2 à 4 heures du soir.

**Hérault.** — Samedi 15 janvier, 3 h. — *Mairie de Cette*. — Construction d'un théâtre sur le petit terrain plein de l'avenue Victor-Hugo, savoir : 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries. Montant des travaux, 264.500 fr., y compris une somme de 24.046 fr. 09 à valoir pour imprévus. Cautionnement en espèces, 13.300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, fontes, fers à planchers, charpentes des gradins, couverture du comble, etc. Montant des travaux, 75.765, y compris une somme de 6.887 fr. 64 à valoir pour imprévus. Cautionnement en espèces, 3.800 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpenterie. Montant des travaux, 17.832 fr., y compris une somme de 1.621 fr. 74 à valoir pour imprévus. Cautionnement en espèces, 900 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie et plomberie. Montant des travaux, 18.990 fr. 40, y compris une somme de 1.726 fr. 63 à valoir pour imprévus. Cautionnement en espèces, 950 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant des travaux, 25.610 fr., y compris une somme de 2.330 fr. 76 à valoir pour imprévus. Cautionnement en espèces, 1.300 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant des travaux, 8.970 fr., y compris une somme de 821 fr. 50 à valoir pour imprévus. Cautionnement en

espèces, 450 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie et papiers peints. Montant des travaux, 8.130 fr., y compris une somme à valoir de 739 fr. 75 pour imprévus. Cautionnement en espèces, 420 fr.

Pour renseignements, voir cahiers des charges, bordereaux des prix, devis estimatifs, plans et règlement général des travaux communaux, déposés au secrétariat de la mairie.

**Hérault.** — Lundi 17 janvier, 2 h. — *Mairie de Montpellier*. — Viabilité et construction d'un égout rue d'Aignirelles (entre la place Carnot et le chemin de Polavas. Montant des travaux, 11.000 fr. Cautionnement, 550 fr. Renseignements à la mairie.

**Seine.** — *Mairie de Neuilly-sur-Seine*. — Concession de la distribution de l'électricité par canalisations dans la ville de Neuilly. Appel à la concurrence, dépôt des soumissions le 22 janvier 1898.

Cette concession comprendra le droit exclusif de poser et de conserver en terre, sous les voies publiques de Neuilly, les fils ou câbles destinés à la transmission des courants électriques pour la production de la lumière ou le transport de la force motrice, exception faite de celle employée à la traction des tramways.

La Ville prendra à la compagnie concessionnaire 20.000 fr. au minimum d'électricité par an pour l'éclairage public.

Le cahier des charges type indiquant sous quelle forme les demandeurs en concession devront formuler leurs propositions sera déposé pendant un mois à la mairie, bureau de la voirie.

**Saône-et-Loire.** — Vendredi 14 janvier, 2 h. — *Sous-préfecture de Chalon*. — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Ouroux. Restauration de l'école de filles. Montant des travaux, 9.571 fr. 02. A valoir, 873 fr. 49. Total, 10.444 fr. 51. — 2<sup>e</sup> lot. Vitrey-le-Grand. Réparations diverses au groupe scolaire. Montant des travaux, 1.882 fr. 93. A valoir, 167 fr. 07. Total, 2.050 fr. Renseignements à la sous-préfecture.

**Ministère de la Guerre.** — *Mairies de Vesoul, Faverney et Lure*. — Le jeudi 20 janvier 1898, à Lure. — Le vendredi 21 janvier 1898 à Faverney. — Le samedi 22 janvier 1898, à Vesoul, 1 h. 1/2. — Adjudication des travaux d'entretien des bâtiments militaires de la chefferie du génie de Vesoul pendant les années 1898 à 1903 inclus. Vesoul. 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, travaux de ciment, carrelages, dallages, empierrements, plantations, 7.400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture, charpente, menuiserie, ameublement (en bois), 5.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie et serrurerie, cuivrierie, plomberie, ferblanterie, zinguerie, fontainerie, poêlerie, ramonages, ameublement (en fer), 2.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, vitrerie, peinture, goudronnage, tenture, 600 fr. — Faverney. Un seul lot, 2.000 fr. — Lure, un seul lot, 3.000 fr.

Les demandes, appuyées des pièces exigées, devront parvenir au chef du génie, à Vesoul, avant le vendredi 14 janvier.

On pourra prendre connaissance de toutes les pièces relatives aux marchés dans les bureaux du service du génie, quartier Luxembourg, à Vesoul, tous les jours non fériés, à partir du 30 décembre, de 8 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir.

**Ministère de la Guerre.** — Vendredi 14 janvier, 2 h. 1/4. — *Mairie de Montluçon*. — Place de Montluçon. Travaux d'entretien des bâtiments militaires de Montluçon de 1898 à 1903. Dépense approximative annuelle, 4.500 fr.

Les pièces du marché peuvent être consultés chez le casernier du génie de la caserne Richemont, tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

*Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.*

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 10723

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**CARREAUX EN CIMENT**

**VE A. DEMOLINS**, Fabricateur de Carreaux en Ciment, Usine, 36, rue Clauda, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

**PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS**

**PROST ET PICARD à Givors** (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

**ARDOISES, TUILLES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

**SABLE.** — **Chevrot et Delauze**, 64, rue de Marseille. Lagage à vapeur sur 1<sup>er</sup> Rhône. Sable pour maçonneries. Gravières pour bétons. Gravières pour pavés. Cailloux roulés et cassés.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C<sup>e</sup> des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

**CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**CHAUX ET CIMENTS.** — **Chevrot et Delauze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Portland artificiel n<sup>o</sup> 1. Portland artificiel n<sup>o</sup> 2. Prompt Vicat. Demi-lent Vicat. Portland artificiel Trept. Portland naturel. Chaux lourde et chaux légère. Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Freymy-Gouy); Chaux des Barbières (Drôme).

**PEINTURE & PLATRERIE**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabricateur de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

**PEINTURE-PLATRERIE.** — **Chevrot et Delauze**, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses en demi-paquets. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

**CÉRAMIQUE**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

**PRODUITS CÉRAMIQUES.** — **Chevrot et Delauze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Saint-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès, pour conduites d'eau, d'acide; etc. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

**CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18 20, rue de la Claire LYON VAISE**

**CARRELAGES ET REVÊTEMENTS**

Entreprises pour Grandes Administrations, Hôpitaux,  
Etablissements Religieux et Industriels, Châteaux, Villas.

TUILES,  
BRIQUES,  
BOISSEAUX,  
WAGONS-LACOTE  
et tous Produits de la

**GRANDE TUILERIE DU RHONE**  
de Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

MÉDAILLE D'ARGENT, PARIS, 1889. — MÉDAILLE D'OR, LYON, 1894

**TUYAUX EN GRÈS ET PRODUITS RÉFRACTAIRES**  
De M<sup>r</sup> PROST et PICARD, à GIVORS (Rhône)  
**LYON,** 2, place Fléney, 2  
(ancienne place Saint-Pierre)

CARREAUX en grès et faïence de Boch frères, de Maubeuge.  
CARREAUX et PAVAGES de D-france et C<sup>ie</sup> (Sarreguemines)  
CARREAUX en terre de Marseille et d'Orange.  
CARREAUX en ciment.

CARREAUX des Faïenceries de Creil et  
Montereau, pour Revêtements.  
TOMETTES de Salernes.

DÉCORATIONS

ÉMAUX

**SAUTIER-THYRION & MOUTON**

Société Générale et Unique  
DES

**CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE**  
**MADIOT & BRÉDY**

Successeurs de Pierre HENRY, 15, Quai Pierre-Scize. LYON  
Seuls Concessionnaires pour le département du Rhône

PLATRES, BRIQUES, LATTES, PLATRE DE PARIS, DALLES EN CIMENT,  
CHAUX, PRODUITS RÉFRACTAIRES.

**EN VENTE A L'AGENCE V. FOURNIER**  
14, rue Confort, 14, Lyon

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET MARCHANDS DE JOURNAUX

**LE CICÉRONE DE LYON**

Contenant la nomenclature des rues avec leurs tenants et aboutissants; le service des tramways  
et des omnibus de Lyon et de la banlieue et des voitures extra-muros, chemins de fer

Prix: 10 centimes. - Par la poste, 15 centimes

**KOERTING FRÈRES**

67 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BREVETÉS S. G. D. G.

BUREAUX ET ATELIERS: 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS

100.000 APPLICATIONS

Appareils à jets — Pulsomètres — Appareils de Chauffage

**INJECTEURS UNIVERSELS B. S. D. G.**

De toutes grandeurs, prenant l'eau dans la bêche d'alimentations, à 66° c.; aspirant jusqu'à 6" 1/2 de l'eau froide.  
Grande économie. — Introduction de l'eau dans les générateurs à plus de 100°. — 50.000 applications.

**PULSOMÈTRES SYSTÈME KOERTING**

40 0/0 d'économie de vapeur. Pour tous débits jusqu'à 10.000 litres par minute. — Remplaçant avantageusement tout système de pompes.  
Les seuls vraiment pratiques.

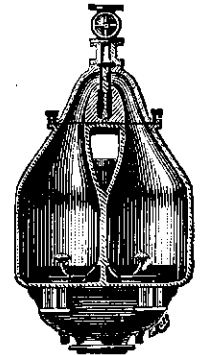
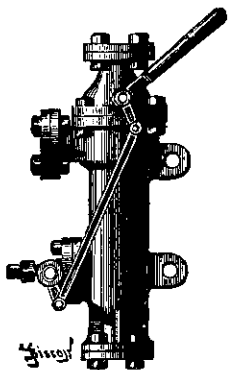
**CONDENSEURS AUTOMATIQUES A JET D'EAU**

POUR MACHINES A VAPEUR DE TOUTES GRANDEURS

Ni pompe à eau, ni pompe à air. Économie considérable de vapeur. Augmentation de la force de la machine.

**INSTALLATION COMPLETE DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION**

au moyen de tuyaux et éléments à ailettes développant une surface de chauffe énorme. Entreprise à forfait



Moteurs à Gaz, système perfectionné. Ventilateurs de cheminées, en fer, plomb, etc., pour tous usages. Agitateurs de liquides à jet de vapeur pour l'épuration des eaux d'alimentation ou mélange de liquides avec produits chimiques. Aspirateurs et Compresseurs d'air ou de gaz, pouvant faire un vide ou une compression de 66 ou 68 c/m de mercure. Elevateurs ou pompes à jet de vapeur. Pompes de cale. Pompes à incendie. Elevateurs de circulation pour cuvier à couler les étoffes. Pompes pneumatiques pour laboratoires. Valves pour eau et vapeur. Purgeurs automatiques pour conduites de vapeur. Appareils spéciaux pour usines à gaz et verreries. Graisseurs automatiques à graisse solide, 80 0/0 d'économie. Produits d'amiante américains.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

PLANS, DEVIS, RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS GRATIS ET FRANCO SUR DEMANDE

**SCULPTURE, MARBRERIE**  
Fumisterie

ANCIENNE MAISON V<sup>e</sup> DURET ET REVOL

**VERZIER & GUIGUET**

SUCCESSIONS

Cours Lafayette, 83, LYON

Cheminées, Autels, Appuis de communion, Chaires,  
Monuments funéraires, etc.

Dépôt de la Maison H. VIENNE,  
de Cousolre (Nord)



ECLAIRAGE PUBLIC

DES  
COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ  
MAISON SPÉCIALE  
Toute-Album sur demande. Références par  
le Bulletin et le Matin

Jules JANIN fils, à LYON (Villette)

**MANUFACTURE DE BRONZES D'ARTS**

Civils et religieux

**SPÉCIALITÉ DE BRONZES**

Pour autels et monuments publics

Atelier de Modelages d'après Dessins

**Gustave VINCENT** ✠

ROMANS (Drôme)

HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY

Les plus hautes récompenses pour cette industrie

ENVOI D'ALBUM ET TARIF SUR DEMANDE

TÉLÉPHONE